



L'ACTUALITÉ

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 : L'ÉTAT SERRE LA VIS

Le projet de budget pour l'année prochaine sonne la fin du « quoi qu'il en coûte » et verdit quelque peu les dépenses publiques.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté en Conseil des Ministres ce mercredi 27 septembre. Il repose sur une prévision de croissance de 1,4 % et sur la volonté de réduire les dépenses publiques tout en soutenant le pouvoir d'achat des Français. Un jeu d'équilibre donc !

L'État a ainsi décidé de traduire sur le plan fiscal l'impact de l'inflation sur le porte-monnaie des ménages. Le barème de l'impôt sur le revenu sera donc indexé sur l'inflation à hauteur de 4,8 %. Les pensions de tous les retraités seront revalorisées de 5,2 % et les minima sociaux relevés de 4,6 %. Une indemnité carburant de 100 € viendra s'ajouter à ces dépenses. « Je ne veux pas que les salariés soient empêchés d'aller travailler à cause du prix du carburant » a déclaré Bruno Le Maire lors des Rencontres de l'U2P, ajoutant que le logement est l'une des conditions majeures du plein emploi. Le logement fait donc l'objet de plusieurs dispositions de ce projet de loi.

Sans surprise, il contient les engagements de l'État à dynamiser les rénovations énergétiques globales et en particulier le milliard et demi d'euros dédié à la rénovation globale de 200 000 logements l'an prochain. De même, sont actés les 500 millions du Fonds Vert dédiés à la rénovation des écoles. Confirmation

**511,6 Mds
de dépenses
sont planifiées dans
le projet de loi de
finances pour 2024**

donc de ces montants mais toujours aucune précision sur leur ventilation et leurs modalités de mise en œuvre. Nous nous inquiétons légitimement car, telles qu'elles sont pensées aujourd'hui, les rénovations globales risquent de devenir l'apanage des entreprises générales au détriment de nos entreprises artisanales du bâtiment qui, à défaut de pouvoir se grouper, rencontreront bien des difficultés à répondre à ces marchés. Or, nos propositions destinées à encourager les groupements sont toujours dans les tiroirs et ne font pas l'objet d'arbitrages. Et ce n'est pas faute de revenir sur le sujet lors de chaque rendez-vous ministériel ou parlementaire !

Bien sûr, l'augmentation de l'enveloppe publique disponible pour favoriser la rénovation énergétique des logements est une bonne chose. Mais, comme le répète souvent le

Président de la CAPEB, à quoi bon rajouter des financements s'il est toujours aussi difficile de les utiliser ? Certes, Bruno Le Maire, a annoncé des Assises de la simplification (on attend toujours celles du BTP promises l'automne dernier). Dans son discours, il a même rendu hommage aux propositions concrètes que nous lui avons faites en ce sens et cité explicitement notre idée de juger de la qualité des travaux après leur réalisation plutôt qu'avant, comme le Consuel le fait pour les installations électriques. Mais au-delà des mots, nous attendons des arbitrages et des actes qui tardent à venir.

Certes, nous sommes rassurés sur la TVA applicable à la rénovation des logements de plus de deux ans qui, comme nous l'avons fortement revendiqué, restera à 10 %. Certes, nous avons évité que les chaudières gaz soient interdites en rénovation comme cela était envisagé. On rappellera ici que c'est à l'occasion des négociations paritaires sur les retraites que le Président de la CAPEB avait déclaré à la Première ministre qu'il ne pourrait soutenir la réforme des retraites si les chaudières gaz devaient disparaître du paysage. Elles ne sont pas interdites mais elles ne sont plus aidées ni par MaPrimeRénov' ni par le PTZ qui exclut désormais les travaux d'installation d'un chauffage fonctionnant aux énergies fossiles.

(Suite p. 4)

RÉSEAU

RETOUR SUR LES RENCONTRES 2023 DE L'U2P



La semaine dernière, l'U2P a tenu ses Rencontres annuelles et a accueilli à cette occasion, le Ministre de l'Économie et des Finances.

Bruno Le Maire a fait peu d'annonces, rappelant tout ce qu'il avait déjà fait pour l'Artisanat et combien il savait l'importance du secteur et de ses entreprises pour le pays. Répondant toutefois à deux de nos préoccupations, il a déclaré que l'État tiendrait son engagement de réviser l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants dans le cadre du débat parlementaire qui va s'ouvrir sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il a également annoncé la tenue d'Assises de la simplification pour les TPE et PME, un sujet prégnant et récurrent sur lequel les attentes sont particulièrement importantes. Il s'est également montré prêt à examiner la proposition de la CAPEB de juger de la qualité des travaux à posteriori et non à priori, comme nous le préconisons. « ça se regarde » a-t-il dit. Le Ministre a également évoqué le

logement à plusieurs reprises, y voyant notamment un frein au plein emploi et affirmant son soutien au sujet du maintien du taux de TVA à 10 % pour les travaux de rénovation non énergétique. À l'occasion de ses Rencontres, l'U2P a présenté son nouveau projet politique qui repose sur la volonté de fédérer et d'accompagner un nombre croissant et diversifié d'indépendants : 1 million d'entreprises naissent chaque année et la création d'entreprise représente 33 % de la création d'emplois totale en France depuis 20 ans. L'U2P s'est ainsi dotée d'un manifeste reposant sur 4 valeurs clés (l'indépendance, le savoir-faire, la vocation et le sens du travail), de nouveaux statuts permettant d'adhérer directement à l'U2P en plus de son organisation professionnelle « métier », d'un « cinquième pôle » permettant d'accueillir des fédérations



professionnelles majoritairement composées de TPE dont les activités professionnelles ne sont pas aujourd'hui dans le champ de l'U2P et enfin, d'une plateforme de services, www.creer-reprendre.u2p-france.fr, pour répondre aux besoins des indépendants.

→ LES NOUVEAUX PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU RÉSEAU

La CNAGS du 27 septembre a été l'occasion de saluer les nouveaux Présidents et Secrétaires généraux du Réseau en poste depuis la dernière CNAGS de mars.



Nous souhaitons donc la bienvenue aux Présidents Sylvain Boursier (Loir et Cher), Lionel Tupin (Haute-Savoie), Christophe Rousseau (Allier), Nicolas Bagel (Puy-de-Dôme), Pascal Martel (Alpes Durance) et Olivier Coulom (Occitanie) et aux Secrétaires généraux Fabrice Hiraux (Oise), Florence Hyrat (Cher), Lisa Sarteur (Drôme) et Sophie Mazelin (Ardennes).

LOBBYING

→ UNE DÉLÉGATION DE FEMMES DE LA CAPEB A ÉTÉ REÇUE AU SÉNAT

La sénatrice de la Mayenne, Élisabeth Doineau, a reçu très longuement au Sénat une délégation de la Commission nationale des femmes de l'artisanat de la CAPEB, le vendredi 29 septembre. L'occasion d'une visite du Sénat et d'échanges très riches sur le maintien du statut de conjoint collaborateur mais aussi l'alignement de l'assiette de cotisation des indépendants sur celles des salariés.

Cécile Beaudonnat, Présidente de la CNFA accompagnée de responsables de CDFA et de femmes élues de la CAPEB, a pu défendre



nos positions sur ces enjeux et échanger très librement de leur activité sur le terrain avec la sénatrice. La sénatrice, qui avait précédemment soutenu les positions de la CAPEB, a renouvelé son plein soutien sur le maintien du statut de conjoint collaborateur. La délégation de la CNFA a remercié chaleureusement la sénatrice pour son accueil

exceptionnel au Sénat et son écoute très attentive des préoccupations des femmes de l'artisanat. La délégation a remercié également la sénatrice de la Vendée, Annick Billon, qui a organisé cette visite et ces échanges mais a malheureusement dû s'excuser, tout comme la sénatrice de Haute-Savoie Martine Berthet, représentée lors des échanges.

ÉCONOMIE

→ CHEFS D'ENTREPRISE : ATTENTION FRAGILES !

Le contexte économique en proie à l'inflation impacte un nombre croissant de chefs d'entreprise, de plus en plus nombreux à perdre leur emploi.

Si le secteur des services – hébergement, restauration, débits de boisson mais aussi coiffure et autres soins à la personne – en est particulièrement victime, les chefs d'entreprise de la construction et du commerce sont ceux qui sont les plus nombreux en nombre de liquidations judiciaires (5 713 et 5 614 cas recensés au

1^{er} semestre, ce qui représente une hausse, respectivement, de 50 % et de 47,2 % ! Et les chefs d'entreprise les plus concernés sont ceux qui emploient moins de 5 salariés (9 cas sur 10). Pour autant, ils ne sont plus seuls dans cette galère : les chefs d'entreprise comptant plus de 20 salariés ont été deux fois plus nombreux à perdre leur

emploi au cours du 1^{er} semestre. Une hausse qui atteint même 100 % parmi les chefs d'entreprise réalisant plus de 2 millions de chiffre d'affaires ! Compte tenu de la persistance de l'inflation qui entrave le budget des ménages, la Banque de France prévoit malheureusement la poursuite de cette tendance d'ici la fin de l'année.



MÉTIERS

→ BRUNO HATTON A RÉUNI LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE & VITRAGE

Vendredi 29 septembre, le Président des Métiers de la Métallerie & Vitrage a réuni ses conseillers professionnels pour faire un point d'avancement sur les différents dossiers intéressant la profession.

Ils sont revenus sur les réflexions en cours au sein du Plan de transformation CAP CAPEB en vue de revitaliser les sections professionnelles et ont examiné les perspectives de ces travaux qui devraient prendre la forme d'une enquête qualitative puis quantitative au sein du Réseau. Un état des lieux a été ensuite fait sur les actions de l'IRIS-ST et la production, notamment, d'un guide de choix sur les aspirateurs utilisés par

les métalliers et les vitriers. Le Président et les conseillers ont également fait un point sur les offres commerciales puis sur les partenariats qui concernent plus particulièrement la profession et notamment Würth.

Ils ont par ailleurs tiré les enseignements des Journées Professionnelles de la Construction de Lille et commencé à réfléchir à celles de Bordeaux (25/27 juin 2024).

Enfin, ils ont fait un tour d'horizon des dossiers techniques : la mise au point d'un contrat de services sur le logement connecté, les recommandations professionnelles de réemploi, la révision des NF DTU sur la Vitrerie Miroiterie d'une part et sur les Fenêtres et portes extérieures d'autre part, et pour finir, la réunion de dépouillement de la norme sur les garde-corps et l'enquête publique sur le DTU relatif aux fermetures et stores.



→ ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA PIERRE

Les conseillers professionnels des Métiers de la Pierre ont également retrouvé leur Président vendredi 29 septembre pour un point d'étape des travaux en cours et de l'actualité de ces métiers.

La réunion a ainsi été l'occasion de revenir sur les grands événements qui se sont déroulés depuis la dernière réunion et en particulier les Journées Professionnelles de la Construction de Lille. Le groupe des Métiers de la Pierre a été plutôt satisfait de l'exposition et des travaux propres au métier. Ces échanges ont permis de dégager de

premières pistes de travail pour les prochaines journées qui se tiendront à Bordeaux du 25 au 27 juin 2024.

Président et conseillers professionnels ont ensuite évoqué le projet d'Assises de la Pierre que la filière envisage d'organiser. Les réflexions se poursuivent à ce propos. Un point sur les questions de

formation a par ailleurs été fait ainsi que sur la révision de la norme caveau béton.

Au titre des questions relatives au funéraire, il a été précisé que les guides réalisés dans le cadre du CTNMC seront rendus accessibles à l'occasion du salon du funéraire via un flash code imprimé sur des cartes de visite.

→ PRIX NATIONAL CONSTRUCTION BOIS : UNE OCCASION DE RAPPELER LA PLACE ESSENTIELLE DE L'ARTISANAT

Le Président des Métiers du Bois de la CAPEB, Jean Michel Martin, est intervenu à la cérémonie du « Prix National Construction Bois » en tant qu'administrateur du CODIFAB, financeur de l'opération.

Il a valorisé à cette occasion les petites entreprises du bâtiment et leur rôle dans l'utilisation des bois locaux, les circuits courts et la décarbonation. « Ces projets démontrent le savoir-faire de nos entreprises sur des typologies d'ouvrages différents, de la maison individuelle au bâtiment à plusieurs étages. Des écoles, des bâtiments publics et biens d'autres. Des bâtiments agricoles et industriels avec plus de réalisations en structure bois » a-t-il déclaré, ajoutant « Le bois a cette capacité de décarboner l'atmosphère et en plus de le stocker. Nous devons, et allons avec le Codifab continuer de développer des techniques, des outils, des guides, etc., sans oublier la communication avec le CNDB pour le développement et l'utilisation de cette belle

matière afin d'atteindre la neutralité carbone ».

On notera que les lauréats de ce prix ont réalisé des projets qui contribuent à massifier et à démocratiser l'utilisation du bois sur l'ensemble du territoire et qui se sont démarqués en termes de reproductibilité, de réemploi des matériaux, de traçabilité des bois et de valorisation des circuits courts.

Le jury a récompensé cette année l'atelier du Rouget Simon Teyssou et associés, qui a réalisé un espace culturel et sportif à Le Rouget-Pers (Cantal) ; Studiolada Architectes qui a conçu le gymnase Jean Lamour à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; Apacha Architectes & PHM Architectes qui ont réhabilité un ancien terrain ferroviaire à Apt (Vaucluse) pour en faire un espace départemental



des solidarités ; Orma Architettura qui a réalisé 3 logements en Pin Laricio à Cristinacce (Corse-du-Sud) en prenant totalement en compte les problématiques environnementales ; Arba qui a conçu « la maison devant la dune » à Cayeux-sur-Mer (Somme) destinée à s'ouvrir sur les dunes et la mer, tout en se protégeant des vents ; Coco Architecture qui a réhabilité des granges périgourdines à Sarlat (Dordogne) pour les transformer en gîte respectant tous les codes constructifs locaux qui allient la pierre et le bois.



■ PARITARISME



Jean-Christophe Repon participait aux dernières négociations sur l'Agirc Arrco qui ont abouti à un projet d'accord ce jeudi matin. Les partenaires sociaux se sont accordés pour revaloriser les pensions complémentaires de 4,9 % à compter du 1^{er} novembre et pour supprimer le malus de 10 % (qui s'appliquait pendant les 3 premières années de retraite) dès le 1^{er} décembre pour les nouveaux retraités et à partir d'avril pour ceux qui le sont déjà. En revanche, le projet d'accord ne contient pas de mesure de revalorisation des petites pensions comme le souhaitait l'U2P qui regrette cette occasion manquée d'offrir à celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie une retraite décente. De ce fait, l'U2P a réservé sa réponse quant à la signature de cet accord.

Le Président participait par ailleurs à une première réunion relative à l'agenda social autonome qui s'est tenue ce lundi 2 octobre. Il s'agissait de faire un point sur les négociations en cours et sur celles à ouvrir et d'engager un échange dans la perspective de la conférence sociale du 16 octobre prochain.

■ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Le Conseiller technique du Ministre Bruno Le Maire avait souhaité s'entretenir avec le Président de la CAPEB concernant la

TVA dans la perspective de l'examen du projet de loi de finances. Une occasion de rappeler toute l'importance de préserver le taux de 10 % pour les travaux d'entretien des logements de plus de deux ans et, plus généralement de l'impact d'une fiscalité limitée sur l'engagement de travaux.

■ PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré mercredi le nouveau Directeur général du groupe Le Moniteur en vue d'entretenir des relations pérennes avec cet important groupe de presse pour l'artisanat du bâtiment.

Outre ses interventions auprès de la presse à l'occasion des Artisanales de Chartres, le Président Confédéral a répondu aux questions du Monde à propos des délais de paiement des entreprises qui s'allongent particulièrement pour les TPE.

De son côté, le vice-président David Morales a donné une interview aux Echos pour plaider à nouveau sur la nécessaire simplification du dispositif RGE afin de redynamiser le marché de la rénovation énergétique ([à lire ici](#)).

■ ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB s'est entretenu jeudi 5 octobre avec le Président de la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Zulesi. Ce dernier, en effet, s'était rendu sur le stand de la CAPEB aux Rénodays où il avait échangé avec plusieurs élus confédéraux. Il avait alors souhaité approfondir la discussion et notamment en savoir plus sur nos 15 propositions visant à booster le marché de la rénovation énergétique et l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. Par ailleurs, il devait déjeuner avec Guillaume Kasbarian, Président de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée

nationale à l'occasion des Artisanales de Chartres le 6 octobre, une autre occasion de revenir sur ces propositions.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni ce jeudi, tout d'abord, pour dresser un bilan des Rencontres qui se sont tenues la semaine dernière, et ensuite, pour évoquer les négociations sociales en cours (Assurance chômage et Agirc-Arrco) ainsi que le début des travaux parlementaires sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il s'agissait en particulier de revenir sur la demande de l'U2P visant à réviser l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants en vue d'atteindre une égalité de traitement avec les salariés.

■ LES ARTISANALES DE CHARTRES

Le Président de la CAPEB devait participer vendredi aux Artisanales de Chartres qui se tenaient du 6 au 9 octobre. Sur cet événement où la CPME et l'U2P se disputent la représentativité des artisans du bâtiment, il s'agissait de rappeler que la CAPEB est la 1^{ère} organisation professionnelle représentative des entreprises du bâtiment avec plus de 61 000 entreprises artisanales adhérentes. À cette occasion, accompagné du Président de la CAPEB Eure-et-Loir Gaël Berre, Jean-Christophe Repon devait déjeuner avec Guillaume Kasbarian, Président de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale.

Il devait ensuite inaugurer le salon aux côtés de la Présidente de la Chambre de Métiers régionale. Plusieurs interviews étaient également prévues, notamment en live sur la radio d'Eure-et-Loir et auprès de l'Echo Républicain.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le projet de loi de finances est également une surprise concernant les travaux d'adaptabilité et d'accessibilité. Ainsi, on constate que MaPrimeAdapt' sera réservée aux ménages modestes et très modestes, âgés d'au moins 60 ans (si en perte d'autonomie) ou de 70 ans (selon niveau de GIR) et que, dans le même temps, le crédit d'impôt accessibilité est recentré sur les ménages intermédiaires les plus fragiles : autrement dit, toutes les autres catégories de population ne seront pas aidées dans leurs travaux d'accessibilité, et les

personnes de moins de 60 ans qui voudraient anticiper l'adaptation de leur logement ne le seront pas non plus.

Les grands chiffres à connaître : 511,6 milliards de dépenses, 349,4 milliards de recettes, soit un déficit de 144,5 milliards. Une dette de 119,7 % du PIB (soit 10 points de plus que l'an dernier). Le projet de loi sera examiné par les députés en séance publique à compter du 17 octobre (mais les travaux en commission des Finances commencent le 9) puis au Sénat à partir du 25 octobre dans la perspective

d'une adoption le 12 décembre. La CAPEB va suivre évidemment de très près l'ensemble de ces débats parlementaires et proposer des améliorations au texte.

